



Publication de l'index égalité professionnelle du Centre hospitalier de Ham Résultats pour l'année 2025

Références juridiques :

Loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique

Décret n°2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière

Décret n°2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs

L'article 9 de la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 vise à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il instaure l'obligation pour les établissements de la fonction publique hospitalière employant au moins 50 agents de publier un index de l'égalité professionnelle.

Cet index mesure les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des établissements en s'appuyant sur plusieurs indicateurs.

Indicateurs	Score maximum	Résultats 2025 CH de Ham
1. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes <u>pour les fonctionnaires</u> à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	40	34
2. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes <u>pour les agents contractuels</u> à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	30	27
3. Écart de taux de <u>promotion de corps</u> entre les femmes et les hommes	15	N/C*
4. Écart de taux de <u>promotion de grade</u> entre les femmes et les hommes	15	10
Total	100	84

* Aucun agent n'était promouvable au titre de la promotion de corps en 2025 : cet indicateur n'a pas pu être calculé.

Avec un score de 84 points, le Centre hospitalier de Ham confirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle dépassant le seuil cible de 75 points. Le Centre hospitalier continuera, au travers de ses lignes directrices de gestion, à promouvoir une politique de promotion professionnelle équilibrée entre les femmes et les hommes.